1. Mise en place de la placette

- Trouver la placette à l'aide de l'outil Navigation du TDS.
- Enfoncer le fer à béton au centre de la placette. Il sera retrouvé plus tard à l'aide d'un détecteur de métaux. Si impossible d'enfoncer le piquet au centre de la placette : décaler le piquet et indiquer en observation « piquet décalé » + distance (m) + azimut (gr) du centre de la placette vers le piquet.

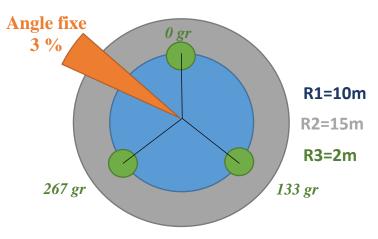
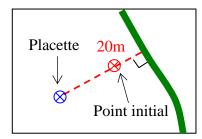


Figure 1 Rayons d'inventaire à suivre

- Relevé du centre de la placette par GNSS Trimble: positionner le récepteur sur le trépied au-dessus du centre. Enregistrer le point (300 enregistrements). N.B: Le relevé GPS doit être le centre de la placette.
 (Ce n'est pas le fer à béton qui fait référence!) Nom du point GPS = numéro du point de la placette.
 Attention au numéro!
- Placette limite: si le point d'inventaire tombe à moins de 20m du périmètre d'une forêt ne relevant pas du régime forestier, on déplace la placette de 20m en partant du périmètre. Indiquer "placette limite" dans le TDS.
- Placette inaccessible: Une placette dont le centre est inaccessible (barre rocheuse, mare, rivière, pente > 110 %...) n'est pas réalisée, elle est supprimée de l'échantillonnage. Elle n'est pas déplacée. Indiquer "Hors inventaire" dans le TDS.



- Le terrain commande : si le point d'inventaire se trouve hors d'une forêt relevant du régime forestier, la placette n'est pas relevée. Indiquer "Hors inventaire" dans le TDS.
- Placette non boisée : si aucun arbre > à 17,5 cm de Ø n'est présent sur la placette, celle-ci n'est pas relevée. Indiquer la présence d'une placette non boisée sur le TDS.

2. Données de placette

- Station : selon le guide des stations forestières Alpes du Nord et montagnes de l'Ain ;
- Typologie de peuplement: selon GSM Alpes du Nord françaises, effectuer l'observation sur ¼ ha.
- Coupe de bois récente (≥ 2016) : oui/non

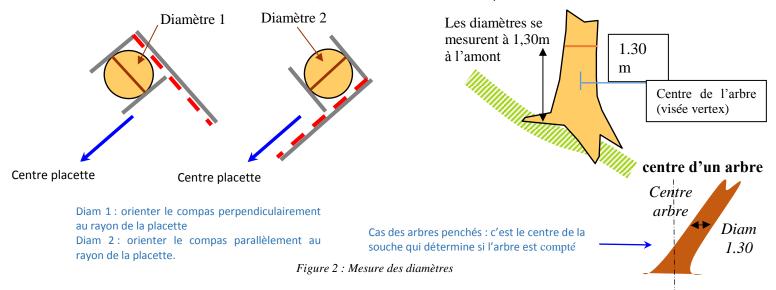
3. Inventaire des Perches dans un rayon de 10m. R1

- Nombre de perches viables* par essence et par catégories de diamètre 10 (7, 5 cm ≤ Ø < 12,5 cm) et 15 (12,5 cm ≤ Ø < 17,5 cm), sans mesure et sans localisation.
- Nombre de perches non viables sans distinction d'essences et de catégories de diamètre
- Nombre de perches frottées et/ou écorcées (dégâts de gibier sur perche viable et non viable)
- Nombre de brin de taillis (cépée) par essence.

*Définition de perche viable : perche d'avenir, de franc pied présentant une dominance apicale forte et un feuillage conséquent. Elle ne présente pas de défauts rédhibitoires : forte courbure ou inclinaison, chancre, blessures, dépérissement.

4. Inventaire des arbres vivants et morts dans un rayon de 15m. R2

- Diam 1 / Diam 2 : au cm couvert, pris à l'amont à 1,30 m et selon schéma ci-dessous. Seul le diam 1 est pris pour les arbres Ø < 30 cm ;
- **Distance** <u>horizontale</u> entre le centre de la placette et le centre de l'arbre mesurée avec le Vertex (calibré);
- Azimut (gr) du centre de la placette vers le centre de l'arbre ;
- Essence;
- Etat : vivant / cavité / mort
- **Griffer l'arbre** au niveau de la mesure, en direction du centre de la placette.



5. Inventaire des Gros Bois vivants par angle fixe à 3% au-delà de 15m. Angle fixe 3 %

Angle fixe de 3% pour tout sujet **vivant** $\emptyset \ge 42.5$ cm [pas d'inventaire de bois mort au-delà du cercle de 15 m] L'arbre est comptabilisé si Diam 1 (cm) / 3 \ge Distance horizontale (m) (voir tableau annexe 1)

- Diam 1 / Diam 2 : au cm couvert, pris à l'amont à 1.30 m et selon schéma ci-dessus ;
- Distance horizontale entre le centre de la placette et le centre de l'arbre mesurée avec le Vertex ;
- Azimut (gr) du centre de la placette vers le centre de l'arbre ;
- Essence;
- Etat : vivant / cavité
- **Griffer l'arbre** au niveau de la mesure, en direction du centre de la placette.

6. Inventaire de la régénération sur 3 placeaux de 2m de rayon. R3

A 10 m du centre, aux azimuts 0 / 133 / 267 gr.

- Nombre de petits semis (50 cm ≤ h < 300 cm)
- Nombre de grands semis (h \geq 3 m à Ø <7.5cm)
- Code du niveau d'abroutissement avec les semis du placeau :
 - 1 : pas ou peu de traces visibles sur les semis
 - 2: traces fréquentes d'abroutissement mais assez peu sur les pousses terminales (< 20%)
 - 3 : abroutissement fréquent y compris sur les pousses terminales (20 < x < 66%)
 - 4 : abroutissement généralisé y compris des pousses terminales (> 66%)

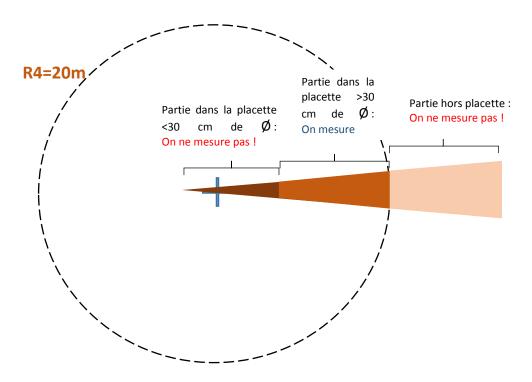
 5 : des semis sont présents mais non comptabilisés car TOUS jugés non viables en raison de dégâts de gibier

Unique pour PNR Bauges/projet PROTEST

7. Inventaire du bois mort au sol dans un rayon de 20m

Dans un rayon de 20 mètres, uniquement les pièces de \emptyset > à 30 cm sont inventoriées. Dans le cas d'une pièce conique : la partie de \emptyset < à 30 cm n'est pas mesurée (fig.3).

- **Bois < à 5m de long :** mesure du Ø médian (à la moitié de la longueur totale de la pièce, en excluant la partie avec Ø<30 cm).
- Bois ≥ à 5m de long : mesure des Ø aux deux extrémités de la pièce.
- Si une pièce est à cheval sur la limite de la placette, mesurer uniquement la partie à l'intérieur de la placette (fig.3).



 $Figure\ 3: Mesure\ d'une\ pièce\ de\ bois\ mort\ au\ sol$

ANNEXE 1 : INVENTAIRE GROS BOIS VIVANTS, MESURE à ANGLE FIXE 3%	
Faut-il comptabiliser l'arbre ? Dans <u>les cas suivants,</u> OUI	
Diamètre de l'arbre (en centimètre)	Distance horizontale (en mètre)
45 cm	≥ 15 m
47,5 cm	≥ 15,83 m
50 cm	≥ 16,66 m
52,5 cm	≥ 17,5 m
55 cm	≥ 18,33 m
57,5 cm	≥ 19,16 m
60 cm	≥ 20 m
62,5 cm	≥ 20,83 m
65 cm	≥ 21,66 m
67,5 cm	≥ 22,5 m
70 cm	≥ 23,33 m
72,5 cm	≥ 24,16 m
75 cm	≥ 25 m
77,5 cm	≥ 25,83 m
80 cm	≥ 26,66 m
82,5 cm	≥ 27,5 m
85 cm	≥ 28,33 m
87,5 cm	≥ 29,16 m
90 cm	≥ 30 m
92,5 cm	≥ 30,83 m
95 cm	≥ 31,66 m
97,5 cm	≥ 32,53 m
100cm	≥ 33,33 m